



COMMUNE DE SURBOURG

Liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 27/05/2024

Numéro	Objet	Décision
41-2024	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
42-2024	Approbation du compte-rendu de la séance du 11/04/2024	Approuvée
43-2024	Ecole élémentaire – demande de subvention pour un voyage scolaire	Approuvée
44-2024	Association APPMA de Surbourg – demande de subvention pour la journée pêche des enfants	Approuvée
45-2024	Création d'un poste permanent d'adjoint technique	Approuvée
46-2024	Cession de la parcelle n°338 section 44 (lieu-dit Hagbronnen)	Approuvée

Le Maire

Olivier ROUX



COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 14

Séance du 27 mai 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno.

Mmes LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie

Mme BAUMULLER Anne donne procuration à M. BISSELBACH Eric

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie

Mme REYMANN Aurélie donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

M. WILHELM Pierre donne procuration à M. ROUX Olivier

Nombre de voix délibératives : 14 + 5 procurations

Délibération n° 41-2024

Objet : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Valérie ROTH pour remplir cette fonction.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 28/05/2024

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Valérie ROTH

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valérie ROTH', written over a faint circular stamp.

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 14

Séance du 27 mai 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno.
Mmes LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à M. BISSELBACH Eric
Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie
Mme REYMANN Aurélie donne procuration à M. GROSSHANS Daniel
M. WILHELM Pierre donne procuration à M. ROUX Olivier

Secrétaire de séance : Valérie ROTH

Nombre de voix délibératives : 14 + 5 procurations

Délibération n° 42-2024

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2024

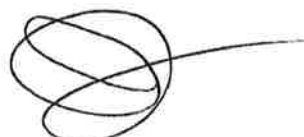
Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 28/05/2024

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Valérie ROTH



COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 14

Séance du 27 mai 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno.
Mmes LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à M. BISSELBACH Eric
Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie
Mme REYMANN Aurélie donne procuration à M. GROSSHANS Daniel
M. WILHELM Pierre donne procuration à M. ROUX Olivier

Secrétaire de séance : Valérie ROTH

Nombre de voix délibératives : 14 + 5 procurations

Délibération n° 43-2024

Objet : ECOLE ELEMENTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

En cette année olympique, les futures classes de CM1 et de CM2 ont obtenu grâce au programme < Ma classe aux jeux > des billets pour assister aux jeux paralympiques, le vendredi 6 septembre 2024 au stade de France.

Cette sortie se fera dans le cadre d'un voyage scolaire sur 3 jours, du 4 au 6 septembre 2024.

Le coût du voyage revient à 200€/élève. 43 élèves participeront à ce voyage.

Afin de réduire le coût par famille, ils sollicitent le Conseil Municipal pour une subvention.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1290€ pour les 43 élèves de l'école élémentaire qui participeront au voyage scolaire du 4 au 6 septembre 2024. Cette aide correspond à 30€/élève soit 15% du coût du voyage (dans la limite de 50€/enfant),
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2024

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 28/05/2024

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Valérie ROTH

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 14

Séance du 27 mai 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno.
Mmes LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme BAUMULLER Anne donne procuration à M. BISSELBACH Eric
Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie
Mme REYMANN Aurélie donne procuration à M. GROSSHANS Daniel
M. WILHELM Pierre donne procuration à M. ROUX Olivier

Secrétaire de séance : Valérie ROTH

Nombre de voix délibératives : 14 + 5 procurations

Délibération n° 44-2024

Objet : ASSOCIATION AAPPMA DE SURBOURG – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA JOURNEE PECHE DES ENFANTS

Comme chaque année, l'AAPPMA organise le 1^{er} juin 2024 une après-midi de pêche pour les enfants. Elle sollicite une subvention pour l'organisation de cet évènement.

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 400 € au titre de la participation de la commune à l'organisation de cette journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **ATTRIBUER** une subvention de 400 € à l'association APPMA de Surbourg,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2024.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 28/05/2024

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Valérie ROTH

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 14

Séance du 27 mai 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno.

Mmes LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie

Mme BAUMULLER Anne donne procuration à M. BISSELBACH Eric

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie

Mme REYMANN Aurélie donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

M. WILHELM Pierre donne procuration à M. ROUX Olivier

Secrétaire de séance : Valérie ROTH

Nombre de voix délibératives : 14 + 5 procurations

Délibération n° 45-2024

Objet : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L311-1 et L-332-8,

CONFORMEMENT à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de renforcer l'équipe technique souvent amener à faire des heures supplémentaires et d'anticiper le départ d'un agent,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent à temps non complet relevant de la catégorie hiérarchique C à raison de 22/35^{ème} à compter du 01/10/2024 pour l'entretien des bâtiments communaux.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade :

- d'Adjoint Technique
- ou d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe
- ou d'Adjoint Technique principal 1^{ère} classe

Par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux sur le fondement de l'article L332-8 2°.

Le contrat est renouvelable dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée. La rémunération de l'agent contractuel se fera sur la base de la grille indiciaire de la fonction publique.

Les postes qui ne seront pas pourvus seront supprimés du tableau des effectifs.

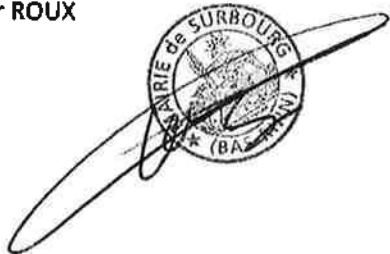
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la création du poste permanent à temps non complet à pourvoir parmi les grades mentionnés ci-dessus, avec la mention du recours au contrat en application de l'article L332-8 2°.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- **AUTORISE** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives s'y afférentes
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder au recrutement

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 28/05/2024

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Valérie ROTH

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 14

Séance du 27 mai 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SIRVENT Claude, TROLL Olivier, WAGNER Bruno.

Mmes LANG Anais, MULLER Anne, MULLER Véronique, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie

Mme BAUMULLER Anne donne procuration à M. BISSELBACH Eric

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme ROTH Valérie

Mme REYMANN Aurélie donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

M. WILHELM Pierre donne procuration à M. ROUX Olivier

Secrétaire de séance : Valérie ROTH

Nombre de voix délibératives : 14 + 5 procurations

Délibération n° 046-2024

Objet : CESSION DE LA PARCELLE N°338 SECTION 44 (LIEU-DIT HAGBRONNEN)

Le Maire informe :

Le Conseil Municipal avait décidé par délibération en date du 09/03/2017 de céder à l'entreprise Herrmann une parcelle au lieu-dit Hagbronnen.

Pour concrétiser cette vente, cette parcelle a nécessité la modification du PLU qui a été approuvée le 13/04/2022.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 09/03/2017.

CONSIDERANT que l'avis des Domaines en date du 24/11/2023 a évalué la parcelle d'une superficie de 174,77 ares à 262 000€HT soit 1 500 € l'are,

CONSIDERANT que suite aux modifications apportées par la loi NOTRE en date du 7 août 2015, les Communautés de Communes et d'agglomération voient leurs compétences obligatoires et optionnelles étendues. Le bloc des compétences obligatoires inclut le développement économique et notamment la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.

Depuis maintenant le 1er janvier 2017, l'ensemble des zones d'activités économiques (ZAE) existant ou à venir, relève de la seule compétence de l'intercommunalité qui en a désormais l'exercice exclusif. Il en ressort que seule la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt a la compétence pour céder le terrain à l'entreprise acheteuse,

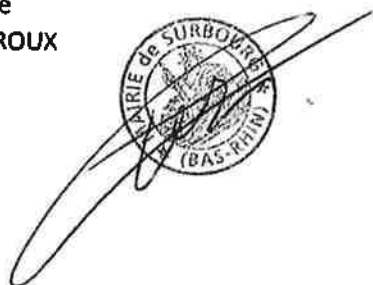
CONSIDERANT que des négociations ont déjà eu lieu entre la Collectivité publique et l'entreprise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de céder la parcelle cadastrée section 44 n° 338 au lieu-dit « Hagbronnen » d'une contenance au 174,77 ares à la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt au prix de 1350€/are hors frais de notaire,
- **DIT** que les frais notariés correspondant à cette opération seront pris en charge par l'acquéreur,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 28/05/2024

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Valérie ROTH

